Digitized by Google

DEUXIÉME LETTRE DE MONSIEUR *** A L'AUTEUR DES NOUVELLES ECCLESIASTIQUES.

IL y a des régles, Monsieur, pour tout homme qui écrit, sur quelque matiere que ce soit, & à plus forte raison pour vous, qui avez pour objet dans vos Nouvelles des affaires de Religion.

Parmi ces régles, les unes sont générales & essentielles: c'est la probité & la religion qui les prescrivent, & nul auteur ne peut les violer sans se deshonorer & se rendre coupable. Les autres sont particulieres & moins importantes: elles sont prises dans le bon sens, autorisées par l'usage; & il est souvent dangereux, & toujours ridicule de vouloir s'en écarter.

Voilà, Monsieur, le principe qui me conduit dans les Lettres que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne le perds point de vûe en faisant votre Examen. Je cherche où vous en êtes par rapport à ces différentes régles. J'aurois fort souhaité vous trouver d'accord ensemble. Je voudrois du moins pouvoir vous y mettre. Mais il n'y a pas moïen; la distance est trop grande, & l'opposition trop claire & trop marquée. Je suis forcé de reconnoître, & l'interêt de la vérité m'oblige de vous dire, que dans *votre maniere* de parler *sur les Convulsions*, qui fait, comme vous sçavez, mon grand objet, vous êtes aussi-peu fidéle à suivre les régles communes, que celles qui vous sont imposées par la nature de votre Ecrit. Et ainsi j'avois bien raison de vous dire dans ma premiere Lettre, que le moindre de vos défauts en écrivant sur cette matiere, étoit d'ennuïer & de fatiguer inutilement le Public.

Commençons, Monsieur, & voïons d'abord, s'il vous plaît, jusqu'à quel point vous vous écartez, en parlant sur les convulsions, de votre devoir de Nouvelliste ou de Gazettier. Nous verrons ensuite avec quelle licence, après avoir ainsi mépriſé ces premieres régles, vous vous mettez au-dessus des loix les plus sacrées & les plus inviolables.

Je vous l'ai déja dit: l'office d'un Gazettier, c'est de rapporter des faits; là se termine tout son ministére. Dès qu'il s'avise de joindre à la simple narration, ses propres pensées & ses réflexions, il sort de sa sphére, il passe ses pouvoirs; & les Lecteurs surpris, demandent

Digitized by Google

comme par un mouvement naturel, de quoi se mêle le Gazettier; tant on est persuadé que son emploi consiste à informer le Public de ce qui se passe, & non à lui faire part de ses observations & de son jugement.

Aussi M. l'Abbé Duguet eut-il soin, dans ces règles qu'il vous donna huit ou neuf mois avant son départ pour la Hollande, de vous recommander sur-tout de supprimer vos réflexions. Et depuis, dans sa belle Lettre au confrére Pinel, où il a occasion de faire remarquer vos défauts, & par conséquent de parler de vos devoirs, il ne manque pas de rappeller celui-ci : *Je crois en premier lieu*, dit-il, *que les Nouvelles Ecclésiastiques seroient plus utiles & plus universellement approuvées, si les faits y étoient simplement rapportés sans réflexion ... sans dessein de prévenir le jugement du Lecteur, & dans le style de Nouvelles, dont les réflexions & les conjectures sont ennemies, & dont un Lecteur éclairé n'a pas besoin.* Remarquez, je vous prie, que M. Duguet met cette règle qui vous interdit les réflexions, à la tête de toutes les autres. Et ce n'est pas sans raison; puisque la fidélité à l'observer, met un Gazettier dans l'heureuse impuissance de manquer à plusieurs devoirs essentiels; & qu'il s'expose au contraire à donner dans les plus grand écarts, s'il ose une fois franchir cette barriere.

Lettre de M. l'Abbé Duguet à un confrére de l'Oratoire, *pag. 6. n. xxxii.*

Il semble, Monsieur, que ce soit perdre le tems que de m'arrêter davantage à prouver une chose aussi claire, & que personne ne peut raisonnablement contester. Je ne puis cependant m'empêcher de vous mettre encore sous les yeux quelques lignes du premier Discours, ou de la Préface de M. l'Abbé Fleury sur l'Histoire Ecclésiastique. Il n'a point parlé de Gazettes ni de Nouvelles; mais vous verrez que ce qu'il dit ne vous est point étranger, & peut vous être très-utile.

Pag. 12. de l'édition de Bruxelles.

» Les gens censés, dit ce judicieux auteur, ne se paient (dans une » Histoire) ni d'épithétes, ni de grandes phrases, ni de jeux d'esprit, » ni de sentences, ni en un mot de tout ce qui n'est que de l'auteur. » Ils cherchent des faits solides, sur lesquels ils puissent eux-mêmes » porter leur jugement. Pour peu que l'auteur soit judicieux, il doit » penser que plusieurs de ses Lecteurs le feront plus que lui: il ne doit » pas les prévenir, ni leur ôter le plaisir de faire leurs réfléxions: son » devoir est seulement de leur en fournir la matiere. D'ailleurs s'il se » donne la liberté de juger des personnes & des actions, ou seulement » de les qualifier par des épithétes, il témoigne de la passion, il prend » parti & se rend suspect. Le plus sûr est donc de s'en tenir à sa sim- » ple narration, & ne faire depuis le commencement de l'ouvrage » jusqu'à la fin, que raconter des faits, sans préambules, sans transi- » tions affectées, sans réfléxions; enforte que le Lecteur ne soit oc- » cupé que des choses qu'il apprend, comme si elles se passoient réel- » lement devant ses yeux; & qu'il n'ait pas le loisir de penser si elles » sont bien ou mal écrites, s'il a un livre entre les mains, s'il y a un » auteur au monde,

Je ne remarque rien dans les paroles de ce célébre Historien, parce

Digitized by Google

que tout y eſt remarquable. Je n'y fais point non plus de commentaire, parce que tout y eſt clair & déciſif. Elles vous apprennent en même tems, & que vous devez bannir les réfléxions de vos Nouvelles, & pourquoi vous le devez.

Direz-vous que le diſcours de M. Fleury regarde une Hiſtoire ſuivie, & en particulier l'Hiſtoire de l'Egliſe, & non des feuilles de Nouvelles, auſquelles il ne penſoit point; que vous n'êtes pas proprement Hiſtorien, mais Gazettier, & que par conſéquent, c'eſt fort mal-à-propos que je rappelle ici ce diſcours, qui a un objet tout différent?

Je conviendrai avec vous, Monſieur, que votre vraïe qualité eſt en effet celle de Gazettier, & non d'Hiſtorien. Mais je vous prierai de me dire s'il n'eſt pas évident que la régle que M. Fleury établit ici par rapport à l'Hiſtoire, pour en exclûre les réfléxions, doit à plus forte raiſon avoir lieu quand il s'agit de Gazettes ou de Nouvelles? Il eſt vrai que cette ſorte d'Ecrit n'eſt point proprement une Hiſtoire; mais il eſt néanmoins dans le genre hiſtorique, & ſoumis par conſéquent aux mêmes loix. D'ailleurs quel eſt l'objet d'une Hiſtoire? Ce ſont pour l'ordinaire des faits & des événemens anciens, ignorez du plus grand nombre des Lecteurs, qui n'en intereſſent aucun perſonnellement, dont les acteurs & les témoins ne ſont plus. Telle étoit au moins l'Hiſtoire que M. Fleury avoit principalement en vûe dans ſa Préface, ou ſon premier Diſcours. Et c'eſt d'un ouvrage de cette nature, qu'il veut que les réfléxions de l'auteur ſoient entiérement bannies. Il en donne les raiſons, qui ſont ſentir tout à la fois, & la ſageſſe de cette méthode, & l'inconvenient des réfléxions. Combien eſt-il plus néceſſaire de la ſuivre cette méthode, & plus ridicule de s'en écarter dans un écrit tel qu'une Gazette, où il ne ſe trouve que des faits récens, qui ſe paſſent ſous nos yeux, qui ſont connus du plus grand nombre des Lecteurs, qui en intéreſſent toujours quelquelques uns perſonnellement, & ſur leſquels pluſieurs ont déja fait leurs réfléxions & porté leur jugement?

Ajoûtez, Monſieur, qu'on a communément toute une autre idée d'un Hiſtorien que d'un Gazettier, dont tout le mérite connu eſt de ſçavoir diſcerner entre les faits importans dont il entend parler, ou qu'il trouve dans des lettres, ceux qui ſont certains de ceux qui ſont faux ou douteux; & de raconter enſuite avec netteté & préciſion ceux qu'il eſt utile de rendre publics, en ſupprimant les autres qu'il ne convient pas de divulguer. Vous conviendrez que de la part d'un tel homme, dont on n'a garde d'attendre des leçons, les réfléxions ſeront toujours mal reçues, quand même on ſeroit d'ailleurs diſpoſé à les pardonner à quelque Hiſtorien célébre, tel qu'un M. Fleury. Les réfléxions, je le répéte, ſont donc encore plus mal placées dans une Gazette que dans une Hiſtoire, d'où néanmoins M. Fleury voudroit les exclure; & *pour peu* qu'un Gazettier *ſoit judicieux*, il ſe les interdira avec ſévérité.

Le faites-vous, Monſieur? Suivez-vous exactement cette régle ſi

Digitized by Google

ſage & ſi ſûre, que tout le monde reconnoît que le bon ſens a dicté, & que je viens de vous montrer dans MM. Fleury & Duguet?

Voit-on par vos Nouvelles, que vous ſoïez bien perſuadé que vos *Lecteurs ſenſés* comptent pour rien *tout ce qui n'eſt que de vous*, parce qu'*ils ne cherchent* que *des faits*, & des faits *ſolides*? Leur laiſſez-vous la liberté *de porter eux-mêmes leur jugement* ſur ceux que vous rapportez? Etes-vous aſſez *judicieux* pour *penſer* que *pluſieurs de vos Lecteurs le ſont beaucoup plus que vous*; & que par conſéquent *vous ne devez pas les prévenir, ni leur ôter le plaiſir de faire leurs réflexions*, encore moins mépriſer & combattre celles que vous ſçauriez qu'ils ont déja faites? Vous contentez-vous *de leur en fournir ſeulement la matiere? Ne vous donnez point* les airs & *la liberté de juger des perſonnes & des actions*, comme ſi vous en aviez le droit, & que votre jugement pût jamais être de quelque poids. Sçavez-vous bien qu'il ne vous eſt *ſeulement* pas permis de les qualifier par des épithétes, & que ſi vous le faites, *vous témoignez de la paſſion, vous prenez parti, & vous vous rendez ſuſpect*. En un mot, *vous en tenez-vous à la ſimple narration, & ne faites-vous* dans toutes vos feuilles, & en particulier dans celles où il eſt parlé de convulſions, *que raconter des faits, ſans préambules, ... ſans réflexions; enſorte que vos Lecteurs ne ſoient occupés que des faits qu'ils apprennent, & qu'ils ne penſent pas ſeulement que* vous exiſtez?

Non, Monſieur, cette maniere d'écrire les Nouvelles, qui auroit pû vous rendre un Gazettier parfait, n'eſt point de votre goût. Vous n'aimez pas qu'en liſant votre petite feuille, nous *ſoyions* tellement *occupés des faits*, que nous *ne penſions* à rien autre choſe. Par tout vous vous montrez vous-même, à chaque page, à chaque article: tantôt dans un *préambule*; tantôt dans une *réflexion*: ici dans une *phraſe & un jeu d'eſprit*; là dans une *épithéte*, qui eſt pour l'ordinaire un compliment ou une injure, ſuivant la diſpoſition où vous êtes à l'égard du ſujet qui ſe préſente: de tems à autre dans un Sermon; aſſez ſouvent dans des Diſſertations & des Apologies.

Telle a été conſtamment votre méthode depuis plus de trois ans, lorſqu'il a été queſtion des convulſions; & il y en a autant de preuves, que de feuilles où vous en parlez. Vous avez crû qu'il étoit important, dans une grande affaire comme celle-ci, de venir à notre ſecours, de nous communiquer de vos lumieres; de joindre au recit des faits, des inſtructions, des avis, des déciſions. Vous le faites ſur toutes ſortes de matieres, & c'eſt ce qui indiſpoſe depuis ſi long-tems le Public contre vous; mais votre zéle s'eſt ſignalé ſur celle des convulſions.

Que conclure, Monſieur, ſinon que vous vous écartez étrangement de la premiere régle preſcrite à un Gazettier, qui eſt de raconter ſimplement les faits, ſans réflexions & ſans commentaires? C'eſt néanmoins cette régle ſi ſage qui faiſoit toute votre ſureté. En la reſpectant, vous étiez à couvert de tous les reproches que l'on eſt ſans ceſſe obligé de vous faire: & c'eſt pour l'avoir mépriſée, que vous vous êtes mis dans l'état où l'on vous voit aujourd'hui.

Digitized by Google

Je n'ignore pas ce que vous avez jugé à propos de dire il y a quelques mois avec M. le G. pour juſtifier votre méthode, & pour vous maintenir dans la poſſeſſion de mettre dans les Nouvelles, des réflexions & tout ce qu'il vous plaît à vous & aux Convulſionniſtes ; mais je ſçai auſſi ce qu'il en faut penſer, & je vais tâcher de vous l'apprendre à vous-même.

Le but que vous avez, dites-vous, *n'eſt pas ſeulement de rapporter des faits.* On le voit bien, ſur-tout les faits des Convulſionnaires ; mais pourquoi n'eſt-ce pas là votre unique but ? Car il ne s'agit pas de ce que vous faites, mais de ce que vous devez faire. Je vous ai montré, & cela n'étoit pas difficile, que votre fonction ſe réduit à rapporter des faits ; jamais perſonne n'a attendu autre choſe d'un Gazettier. Ce doit donc être là votre unique but ; & par conſéquent vous avez tort de vous en propoſer un autre. Feuilles du 6. Décembre 1735. p. 190. col. 2.

De bonne foi, Monſieur, y penſez-vous, d'alléguer de pareils moyens de deffenſe ; & votre Apologiſte y penſe-t'il lui-même de vous les fournir ? Il y a plus de cinq ans que l'on ſe plaint de vous, & que l'on crie de toutes parts contre vos Nouvelles. La licence avec laquelle vous vous êtes mis ſur le pied de juger & de prononcer à tort & à travers ſur toutes ſortes de ſujets, ſuivant votre goût & vos préjugez, a révolté tout ce qu'il y a de perſonnes ſenſées & judicieuſes. Les excès ſur-tout où vous tombés depuis trois ans en parlant des Convulſions, vous rendent inſupportable à tous ceux qui ne ſont point aveuglés par leur attachement à cette œuvre d'illuſion & de fanatiſme. Et pendant que chacun voit le principe de ces excès, dans votre obſtination à ſortir des bornes qui vous ſont preſcrites, à ne pas vous contenter de rapporter les faits, & à faire part au public de vos réflexions & de votre jugement ſur tout ce qui ſe paſſe ; vous venez nous dire gravement, en voulant vous juſtifier, *que votre but n'eſt pas ſeulement de rapporter des faits* ; c'eſt-à-dire, Monſieur, que vous apportés pour excuſe ce qui eſt déja en vous un défaut très-réel, & qui ſeul rendroit vos Nouvelles ridicules, quand d'ailleurs il ne ſeroit pas ſuivi d'une infinité de fautes bien plus graves, qui vous rendent très-coupable, & qui obligent de regarder aujourd'hui votre Gazette, comme une eſpéce de libelle, & de libelle dangereux. Oui, Monſieur, ſi vos réflexions étoient auſſi ſolides, auſſi exactes, auſſi équitables, qu'elles ſont injuſtes, frivoles, contraires à la vérité & à toutes les régles ; vous auriez encore beſoin, même dans ce cas, de l'indulgence de vos Lecteurs ; car ils auroient toujours à vous dire qu'ils ſont bien aiſes, en liſant une Gazette, de *pouvoir eux mêmes porter leur jugement ſur les faits* qu'ils y trouvent racontés, & qu'en un mot ils n'aiment pas qu'un Gazettier *les prévienne*, & *leur ôte le plaiſir de faire leurs réflexions*. Jugés donc de la valeur de votre excuſe, & de l'impreſſion qu'elle doit faire, lorſque vous êtes accuſé & convaincu de violer les régles les plus eſſentielles dans les réflexions que vous prenés la liberté de faire.

Digitized by Google

On plaint un homme qui se trouvant engagé dans un état dont les fonctions sont difficiles, s'écarte quelquefois des régles qui lui sont prescrites, malgré les efforts qu'il fait pour les suivre exactement. Il n'y a personne qui ne soit porté à user d'indulgence à son égard, sur-tout si on le voit reconnoitre avec simplicité, que son emploi est à certains égards au-dessus de ses forces, & qu'il sent bien qu'il n'en remplit pas tous les devoirs avec l'exactitude qu'on a droit d'attendre de lui.

Mais à la place de cet homme humble & modeste, mettons-en un, Monsieur, qui négligeant & comptant presque pour rien les obligations essentielles de sa charge, s'applique *principalement* à toute autre chose, usurpe même un ministére, s'ingére dans des fonctions pour lesquelles il n'a ni autorité, ni vocation, ni capacité; & où par conséquent il fait de grandes fautes, & se rend très-coupable. Croyez-vous qu'il mérite la même indulgence que le premier; ou que l'on doive être fort touché de lui entendre dire, pour répondre aux justes reproches qu'on lui fait, que son dessein en prenant une telle charge, de Magistrature, si vous voulés, n'étoit pas seulement de faire les fonctions de Magistrat?

L'application, comme vous voyez, Monsieur, est aisée à faire: je suppose volontiers que vous n'avez accepté la commission de faire les Nouvelles, que par de très-bons motifs; je présume même que votre vocation à cet emploi est légitime: rien ne m'oblige de penser autrement, puisque je n'ai d'autres preuves du contraire, que les fautes dans lesquelles vous tombés: ce qui n'est point décisif. Cette fonction, j'en conviens encore, a ses difficultés; elle demande de l'attention, des soins, du discernement; & vous auriez pû, en faisant même de votre mieux, laisser encore quelque chose à desirer à vos Lecteurs, & leur donner quelquefois, sans le vouloir, des sujets de se plaindre. Mais je puis vous assurer, que dès qu'ils vous auroient vû scrupuleusement renfermé dans les bornes de votre Gazette, uniquement appliqué à rapporter des faits, toujours attentif à supprimer ceux dont la connoissance est ou inutile ou préjudiciable; sincérement disposé à corriger tout ce qui ne se trouveroit pas conforme à la plus éxacte vérité; je puis, dis-je, vous assurer qu'ils vous eussent aisément passé vos petits défauts, & qu'ils n'auroient jamais pris la plume pour vous en faire des plaintes & des reproches.

Jugés vous-même, si c'est-là le cas où vous vous trouvez. Il n'y a rien qui paroisse moins vous occuper, que ce qui devroit vous occuper uniquement; sçavoir, car je ne sçaurois assez vous le dire, le discernement dans le choix des faits, & un recit simple & naturel qui les montre tels qu'ils sont, sans altération, sans déguisement. C'est là tout ce que nous vous demandons; & c'est ce que vous négligés, pour nous donner vos pensées & vos réflexions, que l'on ne vous demande point, & dont on peut se passer.

Qu'arrive-t'il, Monsieur? Vous avez le malheur de ne pas réus-

Digitized by Google

sir ; vous vous acquittez très-mal des fonctions de Censeur, de Théologien, &c. que vous usurpés, & pour lesquels vous n'avez point de mission ; d'où il arrive encore par une suite nécessaire, que l'on se plaint fort de vous dans le public, que l'on conçoit beaucoup de mépris ou d'éloignement pour vos Nouvelles, & qu'enfin tout le monde, excepté un certain nombre de personnes qui ont aujourd'hui un intérêt bien connu de penser autrement, vous censure & vous condamne. Vous avez vû ce que l'on disoit de vous il y a deux mois, dans un écrit qui met les Partisans de l'œuvré dans une grande colére, mais qui n'en est pas moins beau ni moins solide : je parle du *Système des Discernans dans l'œuvre des Convulsions confondu.... Suite du Système du Mélange* pareillement *confondu*. L'endroit que j'ai en vûë, & qui vous regarde, commence à la page 70. & finit à la page 72. le voici, ayez la bonté de le lire encore une fois, puisque l'occasion s'en presente.

» L'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, dont les feuilles sont » si souvent remplies de longs & d'ennuieux plaidoïers pour les » Convulsions, qui fatiguent & dégoutent également le public, co- » pie avec complaisance dans celle du 12. Novembre 1735. l'in- » fâme doctrine contenue dans la Plainte, (de Charlotte) & porte » ainsi le poison sans s'en appercevoir, jusques dans les Provinces » les plus reculées ; & tout le préservatif qu'il y apporte dans la » feuille du 4. Février de cette année, où il veut paroître plus ré- » servé, c'est de déclarer qu'il laisse aux Théologiens à juger qui a » raison, ou du célébre Auteur des Réflexions sur la Plainte de » Charlotte, (M. Fouilloux) ou de son infâme apologiste.

» C'est ainsi que cet Auteur passionné pour les Convulsions, a fait » successivement l'éloge des écrits qui ont paru pour la défense de l'œu- » vre ; & cela doit suffire pour faire voir le peu de cas qu'on doit faire » de son jugement, aussi-bien que de ses invectives continuelles contre » la Consultation, & contre tous ceux qui en prennent la deffense. Il » a été le jouet des variations des partisans de l'œuvre, & des différentes » formes sous lesquelles elle a été présentée : cependant il a toujours » parlé avec une confiance & une présomption dignes d'un homme » qui participe à l'enthousiasme des Convulsionnaires.

Voilà, Monsieur, un échantillon de ce que l'on pense à votre sujet, & de ce que vous mérités par *votre manière* de parler *sur les Convulsions*, qui ne fut jamais celle d'une Gazette, mais plûtôt celle d'un Avocat chargé d'un mauvais procès. En de telles circonstances, n'est-il pas beau de vous entendre dire pour vous justifier, que votre but n'est pas seulement de rapporter des faits ?

Hé quoi donc ? Que prétendez-vous faire avec votre unique qualité de Gazettier ? Quels sont vos desseins ? C'est *principalement*, ajoutez-vous, *d'être utile aux simples, en les aidant à penser de chaque chose comme ils le doivent.* Je vous entends, Monsieur, votre but principal est de faire tout le contraire de ce que vous devez. On vous

Ibid.

Digitized by Google

demande des faits, & on ne vous demande que cela; sur-tout on vous prie de retrancher tout ce qui a l'air de leçons & d'enseignemens; & c'est justement ce dernier objet qui vous occupe *principalement*; le recit des faits ne vient qu'en second.

Assurément on ne peut que louer l'intention que vous avez *d'être utile aux simples*; mais ne voiez-vous pas que c'est en rapportant comme il faut ce qui se passe d'interressant dans l'Eglise, que vous devez vous rendre utile, & aux simples & aux sçavans; & que le vrai moyen de n'être utile à personne, & de nuire beaucoup à plusieurs, c'est d'avoir principalement en vûë dans vos Nouvelles, de juger, de décider, de dogmatiser sur toutes sortes de sujets? Chacun a sa fonction, & l'unique moyen d'être utile à l'Eglise, c'est d'être fidele à remplir le ministére dont on est chargé.

Je vous avoue, Monsieur, qu'il se presente à mon esprit tant de choses à vous dire, sur cette prétention singuliére d'apprendre aux fideles à penser & à juger de tout comme il faut dans vos Nouvelles, que je ne sçai trop par où commencer; je serois même tenté de finir ici ma Lettre, en vous priant de réfléchir un peu sur l'absurdité & le ridicule d'une pareille idée.

Mais je n'écris pas pour vous seul, & je sçai qu'il se trouve encore des personnes assez simples pour vous croire, & qui ont le malheur de régler en effet leur jugement sur le vôtre; qui ne voient par conséquent dans ces paroles que je viens de citer de votre apologie, rien que de juste & de raisonnable; qui y trouvent même de nouvelles marques de votre charité & de votre zéle; qui vous plaignent, qui sont touchées, en voyant que le soin de recueillir les faits & de les en instruire, n'est que la moindre de vos affaires, & que ce qui vous occupe *principalement*, c'est de leur fournir le jugement qu'ils doivent porter sur chaque chose; qui enfin s'imaginent qu'il y a de l'injustice, de la dureté, de l'ingratitude à parler & à écrire contre un Auteur comme vous, qui se donne tant de peine, & à qui on a de si grandes obligations. Je crois donc devoir en leur faveur prendre encore quelques momens, pour méditer ce bel en droit de votre apologie, où vous faites beaucoup valoir auprès de vos Lecteurs le soin que vous voulez bien prendre de décider & de juger de tout pour la commodité des simples fidéles.

Ibid. *Il est de l'equité*, dites-vous avec M. le G. *de considérer que.... le but de l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques, n'est pas seulement de rapporter des faits, mais principalement d'être utile aux simples, en les aidant à penser de* CHAQUE CHOSE COMME ILS LE DOIVENT; *qu'il est par conséquent nécessaire qu'il insinue le jugement* QU'ON EN DOIT PORTER.

Ainsi, Monsieur, de simple Gazetier que vous étiez par votre vocation, vous voilà devenu par l'institution des Convulsionnistes & votre acquiescement, notre Maître & notre Docteur. On voyoit depuis long tems, que vous en preniez le ton & le stile; mais on

ne

Digitized by Google

ne sçavoit pas que ce fût par principe & par système : on ne vous croioit pas capable de penser sérieusement que ce fût-là en effet votre devoir & votre fonction : vous nous l'apprenez dans vôtre feüille du 6. Décembre dernier.

Mais que l'on se donne bien de garde de vous confondre avec les Docteurs & les Maîtres ordinaires. Leurs connoissances sont toujours bornées à certains objets ; & ils ne peuvent rien avancer ni rien décider, qu'ils ne soient obligés d'appuyer leur jugement sur de bonnes & de solides raisons. Il n'en est pas ainsi de l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques. C'est un homme unique dans son espece ; un Docteur universel, dont la science embrasse tout ce que l'on peut imaginer qui a quelque rapport à la Religion. Dogme, Morale, Discipline, Ecriture sainte, desseins & conduite de Dieu, cas de conscience, évenemens généraux ou personnels, écrits, démarches, affaires, soit des particuliers, soit des Communautés ; tout est de son ressort, rien ne peut se dérober à sa lumiere ; il sçait *ce que l'on doit penser & juger de chaque chose*. Et, ce qui n'est pas moins admirable, il a le privilege de décider & de prononcer sur tout, sans être obligé d'apporter de preuves & de raisons sur rien. O Monsieur ! que les Appellans sont heureux de vous avoir ! Que dis-je, les Appellans ? Le même avantage est pour tous les enfans de l'Eglise, s'ils veulent en profiter. Dans ces tems de trouble & d'obscurcissement, où il est si facile & si dangereux de donner dans l'erreur ou l'illusion, il se présente à tout le monde un moyen sûr & abregé d'éviter l'une & l'autre. On n'a qu'à lire les Nouvelles Ecclésiastiques ; on y apprendra ce qu'*il faut penser & juger de chaque chose*.

Vous êtes vraiment & à la lettre, cet homme spirituel, dont parle l'Apôtre, *qui judge de tout*, & qu'il n'est permis à personne de juger, *& à nemine judicatur*. Il est dit de Salomon, qu'il avoit une sagesse qui surpassoit celle de tous les autres hommes ; qu'il connoissoit toute la nature, toutes les plantes, depuis l'hyssope jusqu'aux cedres du Liban. Et l'on dira de vous, Monsieur, qu'ayant devant les yeux tous les évenemens, toutes les affaires de l'Eglise, dont le monde sensible est l'image, vous sçaviez en même-tems ce que l'on devoit penser & juger de tout ce qui arrivoit, depuis les plus petites choses, jusqu'aux plus grandes & aux plus difficiles. De si grandes lumieres ne seroient-elles point le fruit de quelque commerce avec les Intelligences supérieures, représentées par ces Génies dont on vous vit environné il y a quelques années, & que nous n'avions d'abord regardés que comme de petits messagers occupés uniquement à vous porter des nouvelles ? Frontispice des Nouvelles pour l'année 1731.

Non, Monsieur, il n'y a personne avant vous qui puisse vous être comparé ; & je doute fort qu'il y en ait après. Je ne vois que les Convulsionnaires qui pourroient vous le disputer ; car il est vrai qu'ils sont de même dans l'usage de décider & de prononcer sur tout ce qui se passe. On vous demandoit dans une lettre qui parut il y a près Lettre de l'Auteur du *Jugement équitable*.

Digitized by Google

de trois ans, si vous étiez un Concile général, & la question parut alors assez plaisante. Vous n'y répondites point, non plus qu'aux reproches graves que l'Auteur prenoit la liberté de vous faire, comme si vous étiez responsable à quelqu'un de ce que vous mettez dans vos Nouvelles. On ne s'aviséra pas de vous faire désormais de semblables questions; on sçait présentement ce que vous êtes : un prodige à qui rien ne ressemble, & que l'on ne voit que dans un tems de convulsions comme le nôtre.

Telles sont, Monsieur, les réflexions qui me viennent à l'esprit, lorsque je vous vois dire de sang froid, que vous sçavez ce qu'*il faut penser & juger de chaque chose*, & que votre ministere est de l'apprendre à toute l'Eglise. Je vous conseille d'en faire de sérieuses de votre côté sur le parfait ridicule d'une telle prétention, & de vous remettre au plûtôt à votre place, qui est celle de Gazetier, & non de Docteur & de Maître.

Et il seroit inutile de nous dire, que vous ne prenez nulle part cette qualité dans vos Nouvelles, & de faire à cette occasion quelques actes d'humilité pour toucher vos Lecteurs. Car je ne parle point du nom, mais des fonctions de Docteur. On sçait bien que le nom vous intéresse peu. Il n'en est pas de même des fonctions; vous nous déclarez avec votre Apologiste, qu'elles sont votre objet principal.

Vous ne gagnerez rien non plus à rappeller & à faire valoir quelques phrases ou expressions étudiées, qui sont placées habilement dans ce même endroit de votre Apologie & de vos Nouvelles, comme pour vous donner un air de modestie & de réserve, nécessaire quand on s'annonce pour la premiere fois au public qui ne s'y attend pas, avec de si hautes prétentions. Tout cela, Monsieur, est de stile, & laisse les choses comme elles sont, & telles que je viens de les exposer. Il demeure toujours pour constant, que vous produisez dans les Nouvelles votre jugement & vos pensées sur tout ce qui se passe, ce qui est souverainement ridicule dans un Gazetier; & que vous les donnez, ce qui ajoûte au ridicule une témérité dont il n'y a jamais eu d'exemple, comme la régle que doivent suivre les fidéles, & par conséquent les Prêtres & les sçavans; à moins que vous ne disiez, que ceux-ci peuvent penser & *juger de chaque chose* autrement que les simples fidéles, lors même que les simples fidéles *pensent & jugent de chaque chose, comme on doit en penser & en juger.*

Au lieu de chercher à donner le change & à faire illusion par quelques termes qui ne signifient rien, & qui n'empêchent point que vous ne vous donniez réellement comme un homme chargé de prononcer toutes les semaines dans l'Eglise, ce que tout le monde doit penser & juger de chaque chose; ouvrez les yeux sur l'absurdité de cette imagination, rendez-vous justice, descendez à votre place, cessez d'usurper une fonction tout-à-fait étrangere à votre emploi de Gazetier, & supérieure à de plus grandes lumieres que les vôtres. Je vous laisse, en vous exhortant, à lire avec attention un petit article de M. l'Abbé

Duguet, qui devroit vous convaincre que vous n'avez point d'autre parti à prendre. Je le tire encore de ſa Lettre au Confrere Pinel, que vous n'oſeriez plus attribuer à une prévention injuſte & mal fondée de la part de ce pieux & ſçavant Auteur. Il ne vous a point flatté, parce qu'il étoit trop ſincere, & qu'il n'avoit d'autre intérêt que celui de la Vérité & de la Religion. Il n'a pas cherché à vous donner dans l'Egliſe une autorité que vous n'avez point, & que vous ne pouvez avoir, parce qu'il n'en avoit pas beſoin. En mérite-t'il moins d'être écouté, lorſqu'il parle de vos défauts & de vos devoirs? Liſez donc, Monſieur, ce qui ſuit, & profitez-en.

» Je penſe, dit-il, que celui qui eſt auteur des Nouvelles Eccléſiaſtiques étant inconnu, & n'ayant par conſéquent aucun rang, » aucun titre, aucun degré d'autorité qui ſoit connu du public, il » doit ſe mettre à la derniere place, parce qu'on ne lui en connoît » point d'autre; & avoir, autant qu'il eſt poſſible, la modeſtie d'un » homme qui n'a d'autre force que celle de la juſtice & de la vérité, » & qui ne mérite d'être crû qu'autant qu'il a raiſon. Toute autre » voye lui eſt interdite; & dès qu'il oublie qu'on ne ſçait ce qu'il eſt, » ni quel droit il a de ſe donner une autorité perſonnelle, il eſt permis » à tout le monde de l'en faire reſſouvenir. « C'eſt ce que je fais, & ce que j'eſpere continuer de faire, avec le ſecours de Dieu, ſans en être moins ſincerement, Monſieur, Votre, &c.

Lettre de M. l'Abbé Duguet à un Profeſſeur de l'Oratoire, p. 6. » XXXIII.

Le 4 Août 1736.

Digitized by Google